**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 82 (1990)

Heft: 2

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe de l'Union syndicale suisse

REVUE SYNDICALE SUISSE

Paraît six fois par an N° 2 - 1990 - 82° année

## Quand nous serons syndicapitalistes

Digne de figurer dans le *Guinness Book*, c'est le trajet le plus cher du monde: Vevey-Lausanne pour 500000 francs. Ne cherchez pas le recordman aux CFF, ni parmi les taxis de l'est vaudois: c'est le président du tribunal de district de Vevey. Il a fixé la somme d'un demi-million comme dépôt de garantie dans un procès fait par l'association CANES, un groupe d'actionnaires de Nestlé, à cette puissante compagnie. Encore ne s'agissait-il que de mesures provisionnelles, le fond de l'affaire devant être porté devant le Tribunal fédéral. Mais, justement, pour y plaider sa cause avec quelque utilité, CANES doit pouvoir bénéficier des mesures provisionnelles que le juge veveysan a liées au versement d'une garantie exorbitante par rapport aux moyens de l'association. CANES livre donc, depuis l'été dernier, une éprouvante bagarre de procédure pour faire baisser le prix du billet Vevey-Lausanne. On va voir qu'il ne s'agit pas uniquement de gros sous. Le litige entre CANES et Nestlé est plein de significations.

Par ses acteurs, d'abord, et ses spectateurs les plus intéressés. D'un côté, dans le rôle de David naturellement, une poignée d'actionnaires entendant exercer à ce titre toutes leurs responsabilités d'hommes et de citoyens, afin que "leur" entreprise assume toutes ses responsabilités sociales. En face, Nestlé, géant mondial de l'industrie alimentaire, n'est pas seulement la plus grande société suisse, mais aussi la plus lourdement chargée de symboles et la plus exposée à l'attention de l'opinion publique internationale. Derrière elle, suivant l'affaire de très près, l'ensemble des grandes entreprises du pays. Derrière CANES, se profilant de plus en plus nettement, des modèles et des exemples qui pourraient avoir beaucoup d'impact, dans le proche avenir, chez les zinzins, les investisseurs institutionnels.

L'enjeu du conflit - les droits des actionnaires dans la société anonyme - peut paraître, au lecteur pressé, étrangement éloigné des préoccu-